

RCS : ROANNE
Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1971 B 00053
Numéro SIREN : 407 180 538
Nom ou dénomination : EXCO HESIO

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2020 sous le numéro de dépôt 478

Greffe du tribunal de commerce de ROANNE



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 26/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/478

Déposant :

Nom/dénomination : EXCO HESIO

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 407 180 538

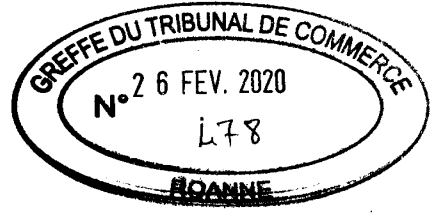
N° gestion : 1971 B 00053



Exco

Hesio

Audit - Expertise Comptable - Conseil



SAS EXCO HESIO

4 Place du champ de foire
CS 80193

42300 ROANNE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

COPIE CERTIFIEE CONFORME

En Euros.



Designation de l'entreprise : SAS EXCO HESIO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise : 4 Place du champ de foire 42300 ROANNE Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 40718053800172 Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le		N-1		
				31/12/2019		31/12/2018		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 260	AG	4 260		338	
	Fonds commercial (1)	AH	2 117 649	AI		2 117 649	2 117 649	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	552 579	AK	38 325	514 254	519 224	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP	125 847	AQ	121 397	4 450	4 605	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 245 047	AU	916 732	328 316	229 468	
Immobilisations en cours	AV		AW			1 300		
Avances et acomptes	AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	8 200	CV		8 200	8 200	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD	370	BE		370	370	
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	37 834	BI		37 834	36 079		
TOTAL (II)	BJ	4 091 787	BK	1 080 714	3 011 073	2 917 234		
ACTIF CIRCULAIRE	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	20 706	BM		20 706	28 901
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 096	BW		4 096	4 035	
	DIVERS	Créances	BX	2 460 323	BY	382 907	2 077 416	2 023 497
		Autres créances (3)	BZ	283 013	CA		283 013	440 925
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	617 614	CG		617 614	707 783	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	109 759	CI		109 759	92 592	
TOTAL (III)		CJ	3 495 512	CK	382 907	3 112 605	3 297 733	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 587 299	IA	1 463 621	6 123 678	6 214 967		
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	0	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks :		Créances				

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

Cagid Group

En Euros.



Signature

Formulaire obligatoire article 53 A du Code général de l'imposition

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : SAS EXCO HESIO

Neant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé1.094.220.....)	DA	1 094 220	1 094 220	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 091 780	1 091 780	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	109 422	105 152	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	838 511	815 120	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	116 079	230 092	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	3 250 012	3 336 364
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU	251 945	209 737	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	19 698	19 422	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	418 972	315 370	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 524 435	1 674 307	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular	Autres dettes	EA	11 213	15 542	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	647 403	644 225	
TOTAL (IV)		EC	2 873 666	2 878 603	
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	6 123 678	6 214 967	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 710 924	2 795 191		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 416			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cepid Group

En Euros.



Handwritten signature or initials.

Designation de l'entreprise		N° SIRET		N° SIREN		N° de TVA		N° de déclaration	
		FR	FR	FR	FR	FR	FR	FR	FR
Exercice N		Exercice N-1		Exercice N		Exercice N-1			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 178	FB		FC	2 178		3 055
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	8 752 661	FH		FI	8 752 661	8 558 871
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 754 839	FK		FL	8 754 839		8 561 926
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	2 530		6 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	228 285		207 843
	Autres produits (1) (11)					FQ	10 703		40
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 996 357	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	60 166		82 105
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	8 195		(5 436)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 558 449		3 332 217
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	186 859		254 058
	Salaires et traitements*					FY	3 514 840		3 410 303
	Charges sociales (10)					FZ	1 300 159		1 365 843
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA	99 851		97 139
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	65 991		93 851
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD				
	Autres charges (12)				GE	85 130		59 602	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	8 879 641		8 689 682
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	116 716		86 127
opérés en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5		5
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	5		5
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 332		6 466
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	5 332		6 466
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 327)		(6 461)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	111 388		79 666

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

 BLANC ET ASSOCIES AUDIT
 Commissaire aux Comptes
 42300 ROANNE

Formulaire obligatoire (article 53 A du décret général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise		SAS EXCO HESIO		Neant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA			549	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB	60		3 500	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC			57 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID	60		61 049	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE			40 042	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIIF	1 459		3 500	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIIG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	1 459		43 542	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		IIII	(1 399)		17 507	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJJ	22 483		(0)	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIKK	(28 572)		(132 919)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IIIL	8 996 422		8 836 3	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	8 880 343		8 606 771	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	116 079		230 092	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIHO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	IIHY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIIG			
	(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	IIHP			
		- Crédit bail immobilier	IIHQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IIHI				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IIJJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IIKK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIIX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		IIIC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IIID			
	(9) Dont transferts de charges	IIAI	108 358		114 269	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	IIA2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	IIA3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	IIA4					
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A6				A9	
(7) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N				
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels divers				60		
Charges exceptionnelles VNC immo cédées		1 459				
(8) Detail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux Comptes
42300 ROANNE

Cepal Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

En Euros.



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 6 123 678.11 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 754 838.99 Euros et dégageant un bénéfice de 116 078.73 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est intervenu.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est intervenu.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I.1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 51 428 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 160 156 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	160 156

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 894 927		2 822
Installations générales agencements aménagements des constructions	125 847		
Installations générales agencements aménagements divers	522 057		133 911
Matériel de transport	38 240		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	756 105		55 461
TOTAL	1 442 248		189 372
Autres participations	8 200		
Autres titres immobilisés	370		
Prêts, autres immobilisations financières	36 079		1 755
TOTAL	44 649		1 755
TOTAL GENERAL	4 391 824		193 949

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		223 260	2 674 489	2 674 489
TOTAL		223 260	2 674 489	2 674 489
Installations générales agencements aménagements constr.			125 847	125 847
Installations générales agencements aménagements divers		13 286	642 682	642 682
Matériel de transport		9 974	28 266	28 266
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		237 466	574 100	574 100
TOTAL		260 726	1 370 894	1 370 894
Autres participations			8 200	8 200
Autres titres immobilisés			370	370
Prêts, autres immobilisations financières			37 834	37 834
TOTAL			46 404	46 404
TOTAL GENERAL		483 986	4 091 787	4 091 787

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	257 715	7 016	222 146	42 585
TOTAL	257 715	7 016	222 146	42 585
Installations générales agencements aménagements constr.	119 942	1 455		121 397
Installations générales agencements aménagements divers	400 192	35 495	13 286	422 400
Matériel de transport	35 217	2 620	9 974	27 864
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	650 324	53 265	237 121	466 468
TOTAL	1 205 675	92 835	260 382	1 038 129
TOTAL GENERAL	1 463 390	99 851	482 528	1 080 714

LAAC ET ASSOCIES AUDIT
 Commissaire aux comptes
 42300 ROANNE

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 678	338			
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 455				
Instal.générales agenc.aménag.divers	35 495				
Matériel de transport	2 620				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 464	44 802			
TOTAL	48 033	44 802			
TOTAL GENERAL	54 711	45 140			

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	436 843	65 991	119 927		382 907
TOTAL	436 843	65 991	119 927		382 907
TOTAL GENERAL	436 843	65 991	119 927		382 907
Dont dotations et reprises d'exploitation		65 991	119 927		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	37 834	0	37 834
Clients douteux ou litigieux	539 734	0	539 734
Autres créances clients	1 920 590	1 920 590	
Personnel et comptes rattachés	250	250	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 787	45 787	
Taxe sur la valeur ajoutée	56 221	56 221	
Groupe et associés	172 009	172 009	
Débiteurs divers	8 746	8 746	
Charges constatées d'avance	109 759	109 759	
TOTAL	2 890 930	2 313 362	577 568

SAVIC ET ASSOCIES AUDIT
 Commissaire aux comptes
 42300 ROANNE

En Euros.



Signature

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 606	1 606		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	250 338	97 596	100 669	62 073
Fournisseurs et comptes rattachés	418 972	418 972		
Personnel et comptes rattachés	602 757	602 757		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	343 607	343 607		
Taxe sur la valeur ajoutée	478 368	478 368		
Autres impôts taxes et assimilés	99 704	99 704		
Groupe et associés	19 698	19 698		
Autres dettes	11 213	11 213		
Produits constatés d'avance	647 403	647 403		
TOTAL	2 873 666	2 710 924	100 669	62 073
Emprunts souscrits en cours d'exercice	180 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	139 173			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
SARL EC CONSULTANTS	6.0000	181 454			181 454
DIVERS	6.0000	916			916

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-136; PCG Art. 831-2 10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	886 072		63 676	949 748	
Fond commercial CT	222 000			222 000	
Fond commercial PARAY			501 527	501 527	
Total	1 108 072		565 203	1 673 275	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-136)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles logiciels	19 901	100.00
Immobilisations incorporelles logiciels	114 840	33.33

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions		
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10
Installations techniques	Linéaire	5 à 10
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5
Matériel de bureau	Linéaire et Dégressif	3 à 5
Mobilier	Linéaire	5 à 10

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2.3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	29 556
Autres créances	52 857
Total	82 413

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 606
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 707
Dettes fiscales et sociales	697 660
Autres dettes	2 527
Total	744 501

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	109 759
Total	109 759
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	647 403
Total	647 403

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2.9)

Sans objet.

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2.9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		3 744	3 744
Intérêts non courus sur emprunts	3 744		
Total (1)			3 744

Engagements reçus

Sans objet

PLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

En Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14, PCG Art. 531-2, 9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2, 9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Une estimation de la valeur actuelle des engagements de départ en retraite de la Société vis à vis de l'ensemble de son personnel a été effectuée à la date de clôture de l'exercice.

Basée sur la rémunération moyenne du personnel, sur l'âge moyen, sur l'ancienneté moyenne actuelle et celle supposée lors du départ en retraite, sur les droits à indemnités acquis à cette date en fonction de la convention collective en vigueur, après application de coefficients venant de tables statistiques générales, il apparaît que ce montant est de 398 879 €.

Un contrat d'assurance indemnités de fin de carrière a été souscrit avec effet au 01.09.2000 et un deuxième contrat a été intégré lors de la fusion absorption avec effet rétroactif au 01.09.2015.

Le capital constitué à ce titre et qui s'élève à 181629 € au 31/08/2019 couvre les futurs départs à la retraite des cinq prochaines années.

BLANC ET ASSOCIES AUDIT
Commissaire aux comptes
42300 ROANNE

En Euros.

EXCO HESIO



EXCO HESIO
Société par actions simplifiée au capital de 1 094 220 €
Siège social : 4 place du Champ de Foire – 42300 ROANNE
407 180 538 RCS ROANNE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JANVIER 2020

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 116 078,73 euros de la manière suivante :

- à titre de **dividendes** aux associés, la somme de : 100 000,00 euros
soit 0,55 euros par action
 - le surplus, au poste « **Autres réserves** », soit la somme de : 16 078,73 euros
- TOTAL : 116 078,73 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Les associés sont informés que les revenus mobiliers perçus à compter du **1^{er} janvier 2018** par des personnes physiques résidant fiscalement en France sont soumis, de plein droit, à un **Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU)**. Il s'agit d'un impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 %, majoré des prélèvements sociaux, au taux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 % (CGI, art. 200 A, 1-A-1^o nouv., art. 200 A, 1-A-2^o nouv.). Dans cette hypothèse, l'abattement de 40% n'est plus applicable.

Les contribuables peuvent opter, chaque année, pour l'imposition de l'ensemble des revenus précités selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, majoré des prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 2). Dans un tel cas, l'imposition a lieu pour les revenus mobiliers, après un abattement de 40 % et la CSG est déductible à hauteur de 6,8 points. **Nous vous précisons que cette option annuelle est irrévocable et globale en ce qu'elle porte sur l'ensemble des revenus entrant dans le champ d'application du PFU.**

Cette option annuelle, devra être exercée lors de la déclaration d'ensemble des revenus souscrite par le contribuable l'année suivant celle au cours de laquelle ces revenus ont été perçus ou réalisées (N+1), et au plus tard avant l'expiration de la date limite de déclaration.

L'année de leur versement :

- les dividendes sont, dans les mêmes conditions que précédemment, soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire qui est renommé Prélèvement Forfaitaire Obligatoire (PFO), qui est perçu à titre d'acompte d'impôt sur le revenu,
- le taux du PFO, qui était antérieurement fixé à 21% pour les dividendes est désormais fixé à un taux unique de 12,8%,
- les prélèvements sociaux continueront d'être prélevés à la source : le taux global d'imposition passe de 15,5% à 17,2%.

L'année suivant celle de leur versement, les revenus seront soumis à l'impôt sur le revenu (PFU ou, sur option, barème progressif) sous déduction de l'impôt déjà prélevé à la source l'année précédent.



Handwritten signature

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

[REDACTED]			
31 août 2018	202 430,70 €	1 016,76 €	201 413,94 €
31 août 2017	249 846,90 €	1 254,92 €	248 591,98 €
31 août 2016	252 000,00 €	1 266,00 €	250 734,00 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOIX DES ASSOCIES.



[Handwritten signature]



BLANC et ASSOCIÉS
AUDIT

Jean-Sébastien BLANC
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Expert comptable
Inscrit au tableau de l'ordre - Région Rhône-Alpes

EXCO HESIO

4 Place du Champ de Foire
42300 ROANNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/08/2019

BLANC ET ASSOCIÉS AUDIT
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE LYON
SARL A ASSOCIÉ UNIQUE AU CAPITAL DE 50 000 Euros - RCS ROANNE 484 798 533
B.P. 262 - 6 RUE GILBERTÈS - 42301 ROANNE CEDEX
TÉL. 04 77 72 91 11 - TÉLÉCOPIE 04 77 70 38 75 - E.mail : contact@fba.fr



EXCO HESIO

SAS au capital de 1.094.220 euros
4 Place du Champ de Foire – 42300 ROANNE
407 180 538 RCS ROANNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2019

A l'assemblée générale de la société EXCO HESIO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXCO HESIO relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Signature

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Roanne,
Le 12 Janvier 2020

Pour BLANC & ASSOCIES AUDIT

Jean-Sébastien BLANC

~~BLANC ET ASSOCIES AUDIT SARL~~
6 rue Gilbertès - BP 262
42301 ROANNE CEDEX
Tél. 04 77 72 91 11 - Fax 04 77 70 38 75
Commissaire aux Comptes ROANNE 484 796 533



J.S. Blanc

**DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société ou association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.